

A qui et à quoi serviront les espaces boisés méditerranéens du XXI^{ème} siècle ?

..... par Jean de MONTGOLFIER *

Résumé des épisodes précédents

Ce n'est pas aux lecteurs de «Forêt Méditerranéenne» que nous apprendrons que l'état présent des espaces boisés méditerranéens¹ résulte d'une très longue évolution multiséculaire, et même multimillénaire. Celle-ci est le fruit de l'interaction constante des facteurs naturels (géologie, topographie, climat, relations entre toutes les espèces animales et végétales de la biocénose) et des actions humaines, qui s'exercent depuis la préhistoire.

Cette très longue histoire a produit des espaces qui, selon la façon dont on les considère, et l'échelle à laquelle on

se place, sont à la fois très homogènes et très divers. À très petite échelle, celle du bassin méditerranéen, l'homogénéité est frappante. Elle est due à la fois aux caractéristiques typiques des milieux naturels (proximité de la montagne et de la mer, étés toujours très chauds et secs, hivers parfois froids, vents souvent violents...) et aux similitudes entre les sociétés qui ont peuplé ses rives, notamment quant à leurs techniques d'utilisation agricole et pastorale de l'espace.

À l'inverse, à l'échelle du paysage local, la diversité est très grande : mosaïque d'étendues arborées plus ou moins ouvertes, de garrigues ou de

maquis, de zones rocheuses ou dénudées, de parcours plus ou moins intensément pâturés, d'enclaves cultivées ou bâties, les espaces boisés présentent souvent une grande variété d'aspects, qui est sans doute un élément majeur de l'attrait des paysages méditerranéens. En outre, la diversité des espèces, de leur flore et de leur faune est bien supérieure à celle des contrées plus septentrionales.

Cette diversité ne se manifeste pas seulement dans l'espace, mais aussi dans le temps. Point n'est besoin d'être très âgé ni d'être un grand expert pour constater cette grande variabilité : il suffit de bien connaître un lieu et de le voir évoluer au fil des années. Telle parcelle cultivée ou pâturée a été abandonnée, et s'est enfrichée, puis est envahie progressivement par les arbres. Telle forêt a brûlé plusieurs fois à court intervalle, et est remplacée par une garrigue basse ; mais, en revanche, sur tel autre terrain, plus anciennement incendié, la garrigue s'est élevée et est maintenant parsemée de jeunes semis naturels de

1. Au terme de "forêts" nous préférons celui d'"espaces boisés", car il englobe aussi toutes les formations végétales, garrigues, maquis, landes, matorrals, souvent beaucoup plus étendues que les "forêts" proprement dites qui, pour mériter statistiquement cette appellation, doivent contenir un pourcentage minimal de "vrais" arbres.

* Ingénieur en chef du GREF Centre d'études et de recherches écogéographiques, ENGEES Strasbourg, Conseiller scientifique du PLAN BLEU 1 Quai Koch 67000 Strasbourg

pins ou de rejets de chênes qui commencent à la dominer. Par endroits, des défrichements trouent les espaces boisés, pour laisser la place à des constructions ou à des passages d'infrastructure. Mais bien souvent, lorsque la forêt brûle, on retrouve au sol la trace d'anciennes «restanques», voire d'anciennes constructions.

La comparaison entre d'anciennes photographies ou cartes postales, prises dans le sud de la France, et la situation actuelle montre souvent des différences frappantes : le paysage est, en règle générale, beaucoup plus boisé qu'il l'était il y a une centaine d'années, non seulement dans l'arrière-pays montagneux, mais aussi sur le littoral. Cette évolution vers plus de «forêt» est très générale en France, mais aussi dans la plupart des autres régions du Nord du bassin. Les statistiques confirment pleinement cette impression. En revanche, sur la rive Sud, la pression agricole et pastorale, ainsi que la demande en bois de feu et charbon de bois, poussent encore globalement à la régression des espaces boisés.

C'est qu'en effet à l'homogénéité globale du bassin, et à la diversité locale, s'est superposée depuis un ou deux siècles une diversité régionale. Elle est due surtout à l'étalement dans le temps des dates d'entrée des diverses régions dans ce qu'on peut appeler «l'ère moderne» caractérisée par l'industrialisation, l'urbanisation, la transition démographique, la révolution agricole. Cependant, les «trajectoires» historiques parcourues par ces régions sont loin d'être identiques, même si elles présentent une certaine parenté.

Très schématiquement, et à grands traits, on peut en distinguer plusieurs «modèles» typiques. Un premier modèle que l'on rencontre dans de nombreuses régions méditerranéennes du Nord, par exemple la Provence calcaire, passe par les étapes que nous décrivons ci-après.

Une étape «traditionnelle», souvent d'ailleurs assez largement mythique, où vie rurale et exploitation agro-sylvo-pastorale du territoire auraient été relativement équilibrées, dans une gestion plus ou moins autarcique et intégrée des ressources.

Une étape de «surexploitation» correspondant à une forte expansion démographique, entraînant une surpopulation rurale, génératrice à son tour d'émigration, une grande pauvreté, et un usage trop intensif de techniques agricoles ou pastorales, traditionnelles ou peu modernisées, aboutissant à la dégradation des ressources : fort recul des forêts, grave érosion des sols produisant parfois des catastrophes.

Une étape d'exode rural intense, provoqué par la pauvreté des gens, la faible productivité du travail agricole, et l'opportunité de trouver ailleurs des emplois plus rémunérateurs : cette étape conduit au vieillissement de la population puis se termine par :

Une étape de déprise agricole plus ou moins prononcée, où la mise en valeur agricole se concentre dans les zones les plus productives (les fonds de vallée en général), avec des techniques complètement modernisées ; on assiste alors à une reconquête, souvent assez rapide, de la forêt sur les terres abandonnées, les arbres succédant à diverses formations préforestières pionnières. L'élevage peut subsister, souvent très extensif, parfois sous des formes frustes et peu soucieuses de l'entretien du milieu naturel (feux pastoraux). Malgré les risques d'incendies dus aux caractéristiques du climat, cette étape est aussi une étape de reconquête forestière : s'il y a davantage d'incendies, c'est parce qu'il y a davantage d'espaces boisés combustibles. Il ne faut pas oublier non plus les grandes politiques de reboisement menées dans de nombreux états, qui ont accompagné cette phase.

Enfin une étape de renouveau que l'on pourrait qualifier de «post-moderne» si ce mot a vraiment un sens, caractérisée par une reprise démographique, un développement économique fondé sur de nouvelles activités (tourisme, mais aussi industries de pointe, tertiaire de haut niveau...) et de nouvelles demandes adressées aux espaces boisés (décor paysager, loisirs, conservation de la nature...).

Dans d'autres régions, les espaces arborés ont été utilisés par des systèmes agro-sylvo-pastoraux très spécifiques : c'est, par exemple, le cas des châta-

gneraies. Les Cévennes ou la Castagniccia corse sont typiques, mais on les rencontre aussi dans bien d'autres régions. Les châtaigniers traités en vergers, sur des terrains acides, produisent des quantités de glucides bien supérieures à ce que produiraient des céréales dans le même contexte écologique et technologique. Un autre modèle est fourni par les «dehesas» ibériques : les chênes (verts, lièges, tauzins) y étaient taillés pour fournir une abondante alimentation en glands aux animaux, ainsi qu'un abri aux céréales. Certaines oliveraies, où des céréales étaient cultivées sous les oliviers, représentent un autre modèle agro-arboré. En général, ces «modèles», très élaborés, n'ont pas été surexploités, mais ont connu un exode et une déprise très accentués. Leur dégradation a plutôt suivi la déprise, par abandon des soins culturels donnés à ces arbres⁽²⁾, puis, assez souvent, par développement des feux pastoraux liés à un élevage résiduel.

Dans le Sud, les mêmes types de modèles se rencontrent aux étapes «traditionnelles», mais ensuite les évolutions ont souvent été beaucoup plus rapides et brutales.

Schématiquement, en France, le maximum de surexploitation, quand elle a lieu, se situe dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, l'exode rural se développe à partir de la seconde, et aboutit à la déprise agricole qui suit la première guerre mondiale et s'intensifie après la seconde. Le renouveau «post-moderne», est déjà bien en place. Dans les autres régions de la rive Nord, l'évolution a été décalée dans le temps, au fur et à mesure que ces régions entraient dans l'économie moderne. L'intégration dans la CEE a sans doute accéléré la phase de déprise agricole, mais aussi favorisé le démarrage de l'étape suivante. Beaucoup de régions de la rive Sud, après une phase de surexploitation souvent intense, paraissent se situer pleinement dans celle de l'exode rural. Mais déjà la déprise s'y manifeste localement, ainsi que les prémices d'un renouveau.

2. NDLR - Que l'on pourrait qualifier «d'arbres domestiques».

Bien entendu, ces «modèles» doivent être considérés comme très schématiques, et laisser la place à des analyses plus nuancées dès qu'il s'agit d'étudier une situation précise. Cependant ils peuvent fournir des points de repères pour réfléchir à ce que pourront devenir les espaces boisés méditerranéens au prochain siècle.

Les grandes questions qui conditionnent l'avenir des espaces boisés méditerranéens

Parler de l'avenir est toujours présumptueux. Quand on considère isolément chaque élément d'un système complexe, ou chaque question d'un problème, on peut assez souvent arriver à dire, sans un trop grand risque d'erreur, que l'évolution dans tel sens est plus probable que dans tel autre. Cependant les risques d'erreurs sont beaucoup plus grands lorsqu'on cherche à imaginer quelle sera la vitesse de cette évolution. Or le déroulement de l'histoire dépend très largement de l'ordre dans lequel les événements interviennent. De même l'évolution globale d'un système complexe dépend largement des vitesses d'évolution de ses différentes composantes, lesquelles interagissent les unes avec les autres. Que cette complexité ne nous empêche cependant pas d'examiner quelques unes des questions qui seront vraisemblablement importantes pour l'avenir des espaces boisés méditerranéens.

Les changements climatiques globaux

Il y a encore peu d'années, on n'imaginait pas de raisonner autrement qu'à climat moyen constant. Aujourd'hui il n'en va plus de même. Il y a, certes, un certain aspect mythique dans la «nouvelle peur de l'an 2000», mais peu d'experts doutent

encore que l'accumulation dans l'atmosphère de «gaz à effet de serre» ne finisse par produire des modifications importantes du climat. Actuellement, les incertitudes portent plutôt sur la vitesse prévisible de ces modifications, sur la répartition spatiale de leurs effets, ainsi que sur la capacité des sociétés humaines à les anticiper et

à les pallier. Qu'en sera-t-il dans le bassin méditerranéen ? Y aura-t-il élévation des températures ; diminution ou augmentation des précipitations ? Les experts semblent s'accorder sur la forte probabilité d'augmentation de la fréquence et de l'amplitude des

événements extrêmes : sécheresses prolongées, pluies torrentielles et inondations, ouragans violents... Or, le climat méditerranéen est précisément caractérisé par sa grande variabilité, et par la fréquence de ces événements extrêmes. On risque donc d'assister à une accentuation de ces caractères, et par conséquent des «stress» auxquels la végétation sera soumise. Les formations végétales, et les sols qui les supportent, risqueront alors d'être déstabilisés, en particulier dans les zones les plus sèches. En même temps, ces événements extrêmes plus fréquents, pourraient produire une certaine «méditerranéisation» du climat dans des régions situées plus au Nord : va-t-on alors voir des plantes méditerranéennes, aptes à bien supporter les stress, remonter vers le Nord au détriment des plantes tempérées fragilisées ? Ce n'est bien sûr qu'une hypothèse. Dans ce cas on aurait un déplacement global vers le Nord des espaces boisés méditerranéens. Cela est-il possible ? Et à quelle vitesse ?

La transition démographique

C'est un phénomène maintenant bien connu des démographes. À une situation initiale caractérisée par une forte natalité, une forte mortalité (y compris infantile) et une croissance

modérée de la population succède une première phase de forte réduction de la mortalité, liée aux progrès de l'hygiène et de la médecine ; dans cette première phase la natalité ne baisse pas encore : il y a croissance exponentielle de la population. Puis vient une seconde phase où la natalité baisse à son tour, en liaison avec l'adoption de modes de vie et de pensée «modernes». La population se stabilise alors. Elle peut même décroître si la natalité devient inférieure à la mortalité. Un indicateur particulièrement important est le taux de fécondité, ou nombre moyen d'enfants par femme en âge d'enfanter.

Souvent, une phase de surexploitation des ressources naturelles, notamment des espaces boisés, coïncide avec la première phase d'une transition démographique. La population rurale est très nombreuse, très pauvre, et exploite au maximum les ressources pour survivre, même si cela entraîne l'abandon de pratiques de «gestion en bon père de famille» et compromet le maintien à long terme des capacités productives. L'exode rural s'enclenche en général dès cette période, car malgré l'exploitation très poussée, les ressources locales ne permettent plus à tout le monde de «vivre au pays». Lorsque la seconde phase de la transition démographique survient (baisse de la natalité) l'exode rural se poursuit généralement, car le «coût d'opportunité du travail», selon l'expression des économistes, est bien plus bas sur place qu'ailleurs, c'est-à-dire qu'il est plus aisé de gagner sa vie en émigrant qu'en restant. Une déprise agricole, éventuellement forte, se produit alors, entraînant non seulement la baisse de la pression sur les ressources, mais aussi une reconquête plus ou moins rapide de la végétation.

Cette situation est déjà atteinte dans tous les pays du Nord du bassin (sauf peut-être en Albanie). On est même, dans de nombreuses régions du Nord, en situation de régression globale de la population. Dans les pays du Sud et de l'Est du bassin, la seconde phase de la transition démographique est déjà largement entamée. Il semble même qu'elle soit plus rapide que ce qu'on envisageait il y a quelques années. La

pression sur les ressources boisées de ces pays peut donc dans un avenir assez proche se stabiliser (il semble que ce soit déjà le cas en Turquie), voire régresser. De toute manière, l'état des espaces boisés dépendra très fortement de la démographie rurale.

L'évolution des techniques

L'exploitation traditionnelle des ressources agro-sylvo-pastorales méditerranéennes avait recours à des techniques reposant sur une utilisation très intensive du travail humain, et sur un aménagement de l'espace très poussé, mais également très consommateur de travail (terrasses et restanques, réseaux de captage des eaux et d'irrigation, taille de la vigne, des oliviers, des châtaigniers, voire des chênes). Les innovations technologiques qui ont permis la première révolution agricole (assolements, fumures, mécanisation attelée), puis la seconde (engrais chimiques, mécanisation motorisée, pesticides et herbicides) et les fantastiques accroissements de rendement et de productivité qui en ont résulté, ont surtout concerné les productions des grandes plaines tempérées. En région méditerranéenne, ceci a été une cause majeure de l'abandon de nombreuses productions devenues totalement non concurrentielles. L'agriculture productive et intensive s'y est concentrée sur les secteurs facilement mécanisables et irrigables où les techniques modernes pouvaient être mises en œuvre avec profit. Ailleurs on observe soit une agriculture de subsistance dans des conditions de grande pauvreté (certaines régions du Sud du bassin), soit une déprise agricole très avancée, soit un élevage très extensif relictuel (moutons et chèvres des montagnes sèches, élevage des dehesas ibériques ...) soit des cultures très spécialisées (oliviers, amandiers, plantes aromatiques...) sur des créneaux bien spécifiques, en général pour des produits de luxe ou de demi-luxe. Encore faut-il noter que la plupart du temps cet élevage extensif ou ces cultures spécialisées ne subsistent que grâce aux montants élevés des subventions de la PAC (Politique Agricole Commune) sans lesquelles elles disparaîtraient rapidement.



Photo 1 : Les espaces boisés méditerranéens ont pendant des siècles été utilisés pour le labourage ou le pâturage. Mais si la déprise agricole ou pastorale survient, ils sont capables d'une «remontée biologique» souvent surprenante. Montes Universales, Espagne vers les sources du Tage.

Photo J. de Montgolfier

Peut-on espérer que la troisième révolution agricole (biotechnologies, génie génétique, mécanisation robotisée et informatisée) va donner une nouvelle chance à la mise en valeur des espaces naturels méditerranéens ? Peut-être, mais cela ne présente aucun caractère d'évidence.

En matière énergétique, les espaces boisés ont été, dans les modes d'utilisation traditionnels, des fournisseurs essentiels d'énergie, sous forme de bois de chauffe ou de charbon de bois. Cela est encore le cas dans les régions du Sud, où le coût d'opportunité du travail est suffisamment bas pour que la récolte du bois, et son éventuelle transformation artisanale en charbon de bois vendu en ville, soient encore largement pratiquées. C'est même là une des principales causes de la surexploitation des ressources forestières. La prolongation de cette situation dépend d'une part du coût des énergies de substitution (gaz, pétrole) et d'autre part du caractère rémunérateur ou non de cette activité, c'est-à-dire du coût d'opportunité du travail, donc de la situation économique générale : si celle-ci s'améliore, la pression sur le bois de feu diminuera. Dans les pays du Nord, il y a longtemps que cette évolution a eu lieu. Un certain renou-

veau de la demande de bois de feu s'y manifeste : il s'agit là d'une consommation de demi-luxe, par les couches aisées de la population, dans la phase que nous avons appelée «post-moderne».

La proposition d'un recours massif à l'énergie provenant de la biomasse, est souvent formulée dans l'hypothèse où le coût des autres formes d'énergie viendrait à s'élever fortement. Ce serait par exemple le cas si on imposait des écotaxes dissuasives portant sur l'usage des énergies fossiles, afin de lutter contre les émissions de gaz carbonique, qui sont une des principales causes de l'effet de serre additionnel. Cette hypothèse est à prendre au sérieux. Mais il est à craindre que, dans ce cas, la récolte de la biomasse produite par les espaces boisés méditerranéens ne soit pas concurrentielle par rapport à une biomasse produite très intensivement, grâce à des techniques agronomiques très performantes, par des filières de production, de récolte, de conditionnement et d'utilisation très industrialisées.

En ce qui concerne les autres utilisations du bois, bois d'œuvre ou bois de trituration, il est d'usage, dans les colonnes de «Forêt Méditerranéenne» de se montrer assez optimiste sur la

question. Il faut cependant remarquer que les filières industrielles sont de plus en plus mondialisées, et qu'elles demandent un approvisionnement en matière première portant sur des quantités importantes, régulières, homogènes, éventuellement soumises à des processus de labellisation ou de certification, et bien sûr aussi peu coûteuses que possible. Face à cette demande les forêts méditerranéennes peu productives, très hétérogènes, et d'accès parfois difficile sont dans une position concurrentielle délicate. Il semble que ce ne soit que sur des créneaux bien précis qu'elles pourraient se positionner avantageusement : produits aux caractéristiques très spéciales (liège) ou bois ayant des propriétés très particulières (bois très durs tels que buis, chêne vert, genévriers etc.) ou potentiellement prestigieux (cèdre...). Encore conviendrait-il de bien valoriser ces créneaux. On peut aussi espérer que de nouvelles technologies (informatique appliquée aux processus de sciage, colles et matériaux composites...) pourraient permettre de mieux tirer parti de la diversité des bois méditerranéens. Mais là encore, le développement de quelques niches particulières paraît plus probable qu'un renouveau général de la filière bois méditerranéenne.

En revanche, le développement de la production intensive d'essences à croissance rapide sur des terres agricoles abandonnées peut connaître un certain essor : c'est le cas de l'eucalyptus dans le Nord du Portugal, dans une situation, il est vrai, plus atlantique que typiquement méditerranéenne.

L'évolution des modes de vie

La transition démographique, l'urbanisation, le développement économique, l'industrialisation s'accompagnent, depuis un temps plus ou moins long selon les pays et les régions, de la transition d'un mode de vie rural, plus ou moins "traditionnel", vers un mode de vie urbain, plus ou moins "moderne". Ceci entraîne un bouleversement, à la fois des usages que les gens font des espaces boisés, et des représentations qu'ils en ont.

L'agriculture repose, entre autres, sur une lutte opiniâtre et constante contre l'envahissement par les «mauvaises herbes», les «épines», la friche, voire la forêt, qui menacent dès que les terres sont insuffisamment, ou mal, cultivées ou pâturées. Les agriculteurs, comme la plupart des membres des sociétés rurales traditionnelles, ont, en général, une perception assez largement utilitaire des espaces boisés, fournisseurs de bois, de terrains de pacage, et de nombreux produits : compléments alimentaires, gibier, plantes médicinales, matières premières pour divers artisanats... Bien sûr, ces rapports très utilitaires aux espaces boisés (à la colline, disent les provençaux) n'excluent pas une forte présence de ceux-ci dans la culture, dans les mythes, les récits, l'imaginaire, ainsi que dans des pratiques sociales locales, festives (chasse, «ribotes»...), religieuses (pèlerinages...) etc. Néanmoins la base des liens entre les sociétés rurales et leurs territoires boisés reste une connaissance pratique et concrète acquise au fil des jours.

Au contraire, les habitants des villes ont, avec les espaces boisés, des rapports d'autant plus distendus qu'ils sont plus éloignés de leurs racines rurales. Certains les ignorent complètement, d'autres les perçoivent de façon beaucoup plus symbolique et imaginaire qu'utilitaire ; ils n'en connaissent guère que les stéréotypes véhiculés par les médias ; ils en font surtout usage comme lieu de loisirs, de détente, de promenade, ou comme arrière-plan paysager ; néanmoins ils leur accordent souvent une très grande valeur affective. Enfin, certains en ont une connaissance, parfois très approfondie, sur un mode scientifique, voire proprement écologique, souvent liée à des loisirs visant spécifiquement la connaissance de la nature.

Ainsi, au fur et à mesure que des modes de vie urbains se développent, les «valeurs» attachées aux espaces boisés se transforment complètement. De valeurs principalement utilitaires liées à des usages matériels, on passe à des valeurs principalement affectives, esthétiques ou même éthiques. Ces valeurs sont suffisamment fortes pour

contribuer au retour de nombreux urbains vers le milieu rural, soit temporairement (promenades de week-end, vacances) soit de façon permanente : dans de nombreuses communes rurales, jadis agricoles, les habitants ayant des professions et des modes de vie urbains sont devenus majoritaires, souvent même très largement. Cette évolution est d'autant plus avancée que la région est plus développée économiquement : déjà très prononcée dans certaines régions du Nord, bien entamée dans d'autres, elle commence aussi à apparaître au Sud.

La présence de ces «nouveaux ruraux», de culture urbaine, ayant souvent un fort pouvoir d'achat, une influence sociale marquée, une vie associative développée, et, attachant des valeurs esthétiques et éthiques élevées aux espaces boisés, est un facteur essentiel d'évolution dans la façon dont ces espaces sont perçus, utilisés et gérés. Après, parfois, une période de conflit avec les «anciens ruraux», ils arrivent souvent à modifier fortement l'aménagement et la gestion de ces espaces.

À quelle vitesse ce mouvement continuera-t-il à se développer dans les pays du Nord ? Quelles proportions des espaces boisés seront soumises à une logique de type «équipement collectif pour les urbains» ? Quelles proportions seront privatisées pour l'usage exclusif de «nouveaux ruraux» aisés ? Ce modèle s'implantera-t-il de manière significative dans le Sud, notamment dans les secteurs les plus urbanisés ?

À l'intérieur même de ce mouvement quelles tendances vont prévaloir ? Une tendance à une perception surtout affective et esthétique, dans laquelle les espaces boisés serviront avant tout de décor ? Ou au contraire une tendance à retrouver des liens plus matériels et concrets, soit à travers l'observation de type scientifique de la nature, soit par un renouveau des récoltes de bois de feu, de menus produits alimentaires ou autres ?

Ces diverses questions conditionnent plus ou moins fortement l'avenir des espaces boisés méditerranéens, à travers la façon dont la société locale les perçoit et les vit.

L'évolution du contexte économique et politique

Ce contexte conditionne très fortement l'évolution des espaces boisés. Il ne suffit pas que les technologies existent pour être adoptées. Il en va de même pour les modes de vie. Il faut aussi que les gens aient les ressources nécessaires, financières et culturelles, pour mettre en œuvre de nouvelles technologies, ou pour changer de mode de vie.

La vitesse des évolutions dans l'utilisation et la gestion des espaces boisés dépendra donc elle-même de la vitesse du développement économique global ainsi que de la vitesse de pénétration des éléments «modernes» dans les cultures locales. Or, nous l'avons déjà souligné, les différences entre les dates d'entrée dans le développement économique moderne sont en grande partie à l'origine des différences constatées aujourd'hui entre les diverses régions du bassin méditerranéen, en ce qui concerne l'état de leurs espaces boisés et les problèmes qui s'y posent (ici incendies et "mitage" par une urbanisation diffuse ou mal maîtrisée, là surexploitation et surpâturage...).

Mais, si le niveau et la croissance du développement économique global (mesurés par exemple par la production intérieure brute) sont des facteurs d'évolution essentiels, la façon dont ce développement a, et aura lieu est aussi très importante. Ainsi en est-il de la répartition des richesses entre groupes sociaux, et en particulier entre populations rurales et populations urbaines. Dans le Sud, la pauvreté rurale est une cause majeure de surexploitation. Au contraire, dans le Nord, l'installation de nouveaux ruraux disposant de moyens financiers et culturels relativement importants est un facteur essentiel de renouveau. En milieu péri-urbain, il apparaît que des actes de vandalisme (allumages d'incendies) sont liés aux difficultés d'intégration dans certains quartiers, tandis que, dans d'autres, les espaces boisés évoluent vers le parc résidentiel haut-de-gamme.

Le contenu technologique de la croissance aura aussi une influence

forte : il est vraisemblable qu'un développement fondé sur des techniques «dématérialisées» (informatique, télécommunications...) voire «douces» ou «vertes» entraînera des attitudes et des attentes vis-à-vis de la nature (et donc de la forêt) différentes de celles liées à un monde d'industries beaucoup plus «dures».

Le contexte de plus en plus libéralisé et mondialisé des échanges, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, a aussi des effets majeurs. D'une part il peut laisser subsister des secteurs de paupérisation plus ou moins étendus, notamment dans les zones rurales, où les gens ne disposent pas du capital financier ou culturel nécessaire pour enclencher un processus de croissance moderne : ils risquent alors de surexploiter de plus en plus les ressources naturelles.

D'autre part la mondialisation accélère la concurrence entre les productions du monde entier, ce qui a toutes chances de se faire au détriment des produits encore tirés des forêts méditerranéennes. Ainsi, pour disposer de papier à Marseille, vaut-il mieux partir d'une matière première provenant de plantations à croissance ultra-rapide en Nouvelle-Zélande (où l'on est allé jusqu'à privatiser la forêt publique), au Chili ou au Brésil, ou récolter les pins des arrière-pays provençaux ? Si l'on opte pour la seconde solution (ce qui est encore le cas aujourd'hui) n'est-ce pas au prix d'une rémunération très faible, voire négative des propriétaires (privés ou publics) d'une ressource qui n'est plus vraiment concurrentielle ? Ne vaudrait-il pas mieux alors financer clairement et explicitement les services que ces gestionnaires rendent à la société en entretenant leurs forêts, plutôt que passer par le détour d'une production de bois non réellement rentable ? Cela imposerait évidemment de discuter explicitement de la question de la hiérarchisation des objectifs de gestion des espaces boisés (production de bois ou production d'autres biens et services). Cela commence, heureusement, à être fait dans de nombreux cas. Nous y reviendrons plus loin.

Notons que l'on rejoint ainsi la problématique fondamentale qui détermine les mutations actuelles de la

politique agricole, aussi bien européenne que française : faut-il subventionner les produits ou l'entretien du territoire ? Avant la grande réforme de la Politique agricole commune (PAC), en 1992, on subventionnait les produits agricoles, par le biais de prix d'interventions élevés et de restitutions aux exportations, en s'efforçant de limiter les surproductions par des quotas. Sous la pression des acteurs de la libéralisation mondiale, la réforme de 1992 a très fortement réduit les subventions aux produits, mais ne s'est engagée que marginalement dans une logique d'aide à la gestion des territoires (mesures agro-environnementales). Toutefois cette logique tend à se développer aujourd'hui beaucoup plus largement, notamment avec la nouvelle loi d'orientation agricole française, qui prévoit une mesure centrale : les contrats territoriaux d'exploitation. Quelle place auront les espaces boisés dans de tels contrats ?

Notons aussi que le programme européen «Natura 2000» pourrait être une opportunité remarquable pour expérimenter de nouvelles formes de gestion des espaces ruraux (y compris boisés) en fonction des nouvelles attentes de la société. Malheureusement beaucoup de propriétaires, et beaucoup d'exploitants, agricoles ou forestiers, n'y voient qu'un surcroît de contraintes bureaucratiques, alors qu'à notre sens il s'agit d'une occasion remarquable pour renouveler les rapports entre agriculture et forêt d'une part, environnement et société urbaine de l'autre, par une nouvelle contractualisation, impliquant droits et devoirs réciproques (et notamment le devoir de financer les services rendus). C'est là un enjeu fondamental pour l'avenir de l'espace rural dans tous les pays de l'Union européenne. Les espaces boisés n'ont que trop souffert jusqu'à présent d'une explicitation insuffisante de cet enjeu.

À côté des politiques économiques et agricoles, les politiques en matière d'urbanisme et de transport auront aussi une influence essentielle sur les espaces boisés. Le contrôle de l'extension urbaine (quartiers structurés et équipés) ou le laissez-faire (mitage plus ou moins lâche et désorganisé) et les choix faits



Photo 2 : Ce ne sont plus les productions matérielles qui sont aujourd'hui la justification essentielle de la gestion des espaces boisés méditerranéens. Ce sont leurs qualités écologiques et esthétiques, prisées par une société où domine l'économie tertiaire. Le «Gros cerveau», Sanary - Var - France

Photo J. de Montgolfier

en matière de transport (tout-automobile, ou investissements dans des transports en commun performants) déterminent les usages de l'espace, sur une étendue d'autant plus vaste que la croissance urbaine est forte et moins bien maîtrisée. En outre la vulnérabilité des zones boisées aux incendies de forêt est d'autant plus grande qu'elles sont «mitées» par un habitat dispersé, qui multiplie les occasions de départs de feu, et qui immobilise de nombreux moyens de lutte pour sa défense en cas d'incendie.

Ainsi, l'avenir des espaces boisés méditerranéens, et en particulier les usages qui en seront faits, paraissent très largement dépendre de «moteurs» qui leur sont extérieurs, qu'il s'agisse du changement climatique global, de la démographie, des technologies, des modes de vie, du développement économique, ou des politiques qui seront mises en œuvre dans des domaines tels que l'agriculture, le développement rural, l'urbanisme, les transports, l'énergie, voire la fiscalité.

Malgré ce caractère «mu» plus que «moteur», de l'évolution des espaces boisés, les grandes questions de «politique forestière» continueront à se poser, pour répondre aux nécessités créées par ces changements de contexte, et aux nouvelles demandes qui en résulteront.

Quelles politiques pour préparer l'avenir ?

Cette troisième partie examinera quelques unes de ces questions, à la lumière des interrogations déjà posées. Cet examen traitera davantage des problèmes du Nord plutôt que de ceux du Sud, non pas qu'ils nous paraissent plus importants, bien au contraire, mais simplement parce qu'ils nous sont connus de manière plus approfondie.

Qui décide et qui paye ?

C'est là une question fondamentale pour toute gestion. Relativement aux espaces boisés, la réponse paraît, théoriquement, claire : c'est le propriétaire qui décide de sa gestion, et qui la finance, à l'intérieur du cadre légal défini par le code forestier national.

On distingue en général trois catégories de propriétaires : l'Etat national (ou parfois les provinces autonomes), les collectivités locales (municipalités le plus souvent), et les personnes pri-

vées, physiques ou morales. Selon les pays, l'une ou l'autre de ces catégories domine.

Les codes forestiers diffèrent d'un pays à l'autre, mais présentent néanmoins une certaine parenté. Ils sont en général issus des législations qui se sont mises en place, d'abord en Allemagne et en France, à partir du XVIII^e siècle surtout. Pour schématiser, ils cherchent à limiter le défrichement ou la disparition d'espaces boisés, et à éviter la surexploitation par coupes abusives ou surpâturage. Ils organisent le contrôle de l'Etat sur les activités forestières. Ils sont accompagnés de législations plus récentes concernant la protection contre les risques naturels (érosion, avalanches, incendies...) et la protection de la nature. De grandes politiques de reboisement ont souvent été entreprises, soit directement par les services forestiers de l'Etat, soit au moyen de subventions accordées, parfois généreusement, aux propriétaires privés. Force est de reconnaître que les politiques de reboisement les plus actives ont généralement été menées par les régimes les plus autoritaires, tout autour du bassin méditerranéen.

Dans la pratique, cette construction théorique est souvent battue en brèche, et risque de l'être de plus en plus souvent pour diverses raisons : dans un contexte de privatisation et de strict contrôle des dépenses budgétaires, les Etats tendent à réduire leurs rôles aux fonctions proprement régaliennes (dont fait partie le contrôle de la pérennité des espaces boisés), dans le cadre des politiques de «développement durable» et à alléger leurs tâches de gestion. C'est ainsi que dans de nombreux pays, pas seulement méditerranéens, les services forestiers d'Etat voient leurs moyens en crédits et en personnels se réduire, et leurs missions se recentrer.

Les anciens propriétaires privés ruraux, ou leurs héritiers, souvent urbains, ne tirent plus de revenus notables de leurs forêts, du moins dans les régions du Nord, et se désintéressent plus ou moins complètement de leur gestion. Ceci aboutit souvent à un grand morcellement de la forêt privée (par le

jeu des partages successoraux) et à sa non-gestion. Cette situation n'a d'ailleurs pas que des inconvénients, notamment au plan de la "remontée biologique" vers la forêt, et de la biodiversité.

A l'inverse, de nouveaux groupes sociaux s'intéressent, parfois avec beaucoup de passion, à la gestion des espaces boisés. Les uns agissent à travers des associations (de protection de la nature, de défense des intérêts locaux, de pratiquants de tel ou tel sport ou loisir en plein air...) de plus en plus nombreuses et actives. D'autres (ou les mêmes) deviennent propriétaires de parcelles boisées, souvent dans le but d'y construire une maison, ou au moins un "cabanon". Les questions relatives aux espaces boisés sont de plus en plus présentes parmi les enjeux politiques et électoraux (protection contre les incendies, ouverture au public et aménagements d'accueil, autorisations de construire, conditions d'exercice de la chasse...). Elles peuvent être la cause de conflits d'autant plus aigus que sont plus nombreux les groupes pratiquant des usages variés dans les espaces boisés, ou du moins éprouvant un sentiment d'appropriation symbolique à l'égard de ces espaces, alors qu'ils n'en sont ni propriétaires juridiques, ni même ayants droit.

Cette situation de tension peut aboutir à trois scénarios, qui ne sont pas exclusifs les uns des autres :

1 - Dans un scénario de **reprivatisation**, on assisterait à une remise en rapport de la propriété et des usages grâce à des transferts fonciers. Individuellement ou groupés, ceux qui souhaitent s'adonner à un usage particulier achèteraient des espaces, et les aménageraient prioritairement pour cet usage, à l'exclusion des autres usages et surtout des autres usagers. On pense bien sûr à des secteurs d'habitats en forêt, permanents ou saisonniers. Il existerait aussi de grands domaines à vocation cynégétique exclusive ; des golfs... mais on peut encore imaginer des propriétés appartenant à des clubs de vélo-cross, d'escaladeurs, de naturistes... voire de protecteurs de la nature.

2 - Dans un scénario de **recollectivisation**, des collectivités publiques disposant de moyens financiers importants et d'une forte légitimité politique imposeraient à tous les groupes sociaux leurs arbitrages et leurs choix d'aménagements, et réaliseraient les acquisitions foncières et les équipements nécessaires. Il s'agirait de collectivités locales importantes (communautés urbaines d'agglomération, districts de «pays» rural,...) plutôt que de l'Etat.

3 - Dans un scénario de **gestion négociée en bien commun** les différentes parties concernées (propriétaires, collectivités, groupes d'usagers, associations...) négocieraient entre elles au sujet de l'aménagement multi-usages des espaces boisés, puis se doteraient de moyens institutionnels et financiers afin de mettre en œuvre de tels aménagements, et de résoudre les inévitables conflits d'usage susceptibles d'apparaître. C'est, par exemple, dans cet esprit qu'il a été procédé au réaménagement du massif de Sainte-Victoire, en France, après le grand incendie de 1989. Ce scénario est sans doute le plus satisfaisant sur le plan éthique, mais sa mise en œuvre est délicate. Elle dépend fondamentalement de la volonté de coopération des différents acteurs sociaux, et de leur vision de la vie en société :

- Soit, dans la culture globale de ces acteurs, la société est vue comme un «jeu à somme positive» où il est possible de s'entendre pour améliorer la satisfaction de chacun. La gestion en bien commun résulte alors d'une volonté commune d'accroître les «gains» de chacun.

- Soit la société est vue comme un «jeu à somme nulle», où ce que l'un gagne, l'autre le perd nécessairement. La privatisation, ou éventuellement la collectivisation, sont alors les seules issues possibles.

Selon les territoires, et les groupes sociaux concernés, l'un ou l'autre de ces scénarios peut l'emporter, sans oublier bien sûr le quatrième scénario : la quasi non-gestion par disparition des anciens usagers, et non apparition des nouveaux en nombre suffisant.

En fait le choix le plus crucial semble être entre reprivatisation et gestion en bien commun. C'est d'un

choix de société, et d'un choix politique, au sens le plus noble du terme qu'il s'agit.

Tout ce qui vient d'être dit concerne surtout les régions du Nord, en particulier les plus développées. Néanmoins dans le Sud, dans un contexte socio-économique très différent, un dilemme semblable est posé, en réponse aux difficultés rencontrées par certaines administrations pour protéger de manière autoritaire les ressources naturelles, deux évolutions sont possibles : soit vers la privatisation totale de celles-ci (c'est la solution défendue par les économistes néo-libéraux) ; soit vers la reconstruction de processus de gestion en bien commun confiés à la société locale. Des expériences très encourageantes ont eu lieu dans certains pays (Cf. les travaux de l'équipe GREEN du CIRAD).

Quel développement durable ?

Le concept de développement durable s'est répandu depuis la conférence de Rio en 1992. Selon sa définition la plus usuelle, il s'agit un développement qui augmente, de manière équitable, le bien-être des générations présentes, sans sacrifier celui des générations futures. Tout le monde ne peut qu'être d'accord avec un tel objectif ! Reste à savoir ce qu'est l'équité pour la génération présente (il ne semble pas y avoir consensus...) et surtout ce que les générations futures estiment être leur bien-être, compte tenu des évolutions sociales, économiques, technologiques, culturelles, politiques qui auront eu lieu d'ici là.

C'est cependant un mot d'ordre très mobilisateur qui a déjà donné lieu à de multiples réflexions, de la part des économistes, mais aussi de nombreux politiques, au niveau international, ainsi que dans de nombreux pays.

Au plan forestier, il convient de citer tout particulièrement le "processus d'Helsinki" qui a abouti, à la suite de la conférence interministérielle sur la protection des forêts en Europe, tenue en juin 1993, à établir une liste de six critères de gestion durable :

- conservation et amélioration appropriée des ressources forestières,

et leur contribution aux cycles du carbone mondiaux ;

- maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers ;

- maintien et encouragement des fonctions de production des forêts (bois et non-bois) ;

- maintien, conservation et amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers ;

- maintien et amélioration appropriée des fonctions de protection dans la gestion des forêts (notamment sol et eau) ;

- maintien d'autres bénéfiques et conditions socio-économiques.

Ces critères sont eux-mêmes subdivisés en indicateurs quantitatifs, (au nombre de 27) et en indicateurs qualitatifs.

A partir de cette liste commune de critères et d'indicateurs, chaque pays européen s'efforce de bâtir sa propre liste d'indicateurs nationaux. Il va de soi que, concrètement, les seuls indicateurs qui peuvent être renseignés correctement sont ceux pour lesquels existent des procédures nationales de recueil de données, soit par le moyen d'inventaires forestiers, soit par le moyen de la collecte de statistiques administratives. En pratique, les indicateurs les plus fiables sont donc des indicateurs «classiques» dans les inventaires : superficie forestière, volume de bois sur pied ; accroissement moyen annuel. S'y ajoute le ratio volume de bois exploité (issu des statistiques de production) sur accroissement biologique moyen annuel, souvent considéré comme l'indicateur de gestion durable par excellence. En effet, s'il est supérieur à 1 pendant une longue période, le renouvellement de la ressource n'est pas assuré, donc la situation est jugée non durable.

Parmi les autres indicateurs, la superficie de forêts parcourue par le feu est un des plus usuels, de même que la superficie de forêt protégée (selon les définitions de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature). Des progrès considérables sont actuellement en cours dans le domaine de la santé et de l'équilibre écologique des forêts, grâce aux réseaux européens d'observation systématique qui se mettent en place. La diversité biologique est un critère fon-

damental, mais la difficulté de bâtir des indicateurs quantitatifs satisfaisants est très grande.

Pour les régions du Proche-Orient, une réunion d'experts s'est tenue au Caire en octobre 1996, et a proposé sept critères et 65 indicateurs de gestion forestière durable, qui ont été admis comme base de travail par la Commission forestière des pays du Proche-Orient membres de la FAO. Leurs traductions nationales sont moins avancées que celles du processus d'Helsinki, qui ont démarré plus tôt.

Une série d'indicateurs particulièrement intéressants pour les pays méditerranéens, du Nord comme du Sud, pourrait être l'évolution de la répartition des superficies boisées selon des catégories telles que : forêt stabilisée (type chênaie caducifoliée ou hêtraie-sapinière) ; forêt résistante (type chênaie sclérophylle) ; forêt pionnière (type pinède) ; forêt claire (de chacun des trois types) ; maquis hauts ; maquis bas ; garrigues ; steppes plus ou moins buissonnantes ; végétation en «peau de léopard» ; sol nu. En effet, comme nous l'avons rappelé, une des caractéristiques des espaces boisés méditerranéens est d'évoluer entre ces différentes catégories, selon des trajectoires de progression (ou «remontée forestière») ou au contraire de régression. La connaissance de la «matrice de transition» entre ces différentes catégories apporterait une connaissance très intéressante sur l'état global des espaces boisés dans une région donnée.

De toute manière, pour être utiles, des indicateurs de développement durable doivent être à la fois :

- pertinents pour juger de l'évolution à leur terme des territoires et des ressources ;

- interprétables sans ambiguïté par les «décideurs», voire l'opinion publique ;

- point trop coûteux en recueil de données nouvelles.

Toutes ces exigences sont évidemment difficiles à satisfaire en même temps, mais la construction de tels indicateurs semble nécessaire pour donner un contenu concret au concept séduisant de «développement durable». Remarquons également qu'il semble

peu cohérent de vouloir définir une approche sectorielle du développement durable, et que celui-ci ne saurait être que global. C'est pourquoi, sagement, les processus d'Helsinki ou du Caire parlent de gestion (et non de développement) durable des forêts. Comme nous l'avons souligné, l'avenir des forêts est conditionné par beaucoup d'autres évolutions «motrices», et la durabilité des espaces boisés ne peut s'envisager en dehors de leur contexte économique, social et culturel.

Quels rôles pour les forestiers méditerranéens ?

Comment, face à ces évolutions et à ces enjeux, sont susceptibles d'évoluer les rôles des forestiers, et, plus précisément, des gestionnaires des espaces boisés publics ou privés ? Traditionnellement les forestiers méditerranéens sont de grands reboiseurs, et sont très impliqués dans la défense des forêts contre l'incendie (dans certains pays ils en sont entièrement responsables, dans d'autres ils collaborent avec les services des sapeurs-pompiers qui sont en charge de la lutte). En outre, dans certains pays, ils jouent un rôle notable dans l'aménagement rural, et plus spécialement pastoral. En revanche la nature même des forêts méditerranéennes fait que leur expérience dans les domaines de la sylviculture et de l'exploitation forestière est plus réduite que dans les forêts tempérées ou boréales.

La défense des forêts contre les incendies (DFCI) restera vraisemblablement une préoccupation majeure. Même si le feu constitue un élément normal des écosystèmes méditerranéens, sa fréquence ne doit pas être trop élevée (pas plus d'un feu tous les cinquante à cent ans en un même lieu). C'est pourquoi il n'est pas question de laisser les incendies s'étendre sur de vastes surfaces ; en outre les risques seraient trop grands pour les vies humaines ou les bâtiments. Dans les régions du Nord du bassin, il est probable que les techniques qui ont déjà fait leurs preuves, notamment en France, continueront à se développer : elles reposent sur une professionnali-

sation de haut niveau de l'encadrement des sapeurs-pompiers ; un réseau de détection, d'alerte et de première intervention très rapide, capable de maîtriser l'immense majorité des départs d'incendie avant qu'ils n'aient pris de l'extension ; des flottes de véhicules de lutte terrestre, d'avions bombardiers d'eau et d'hélicoptères pour combattre les quelques grands feux ayant réussi à échapper à la première intervention. Ces techniques coûtent cher (de l'ordre de mille francs par hectare et par an) mais se révèlent efficaces. Elles conviennent aux régions disposant de moyens financiers suffisants.

Les régions du Sud du bassin connaissent jusqu'à présent peu d'incendies, car le ramassage du bois de feu et la pression pastorale forte présentent l'avantage d'entretenir un sous-bois «propre», c'est-à-dire avec très peu de matériaux combustibles et de broussailles⁽³⁾. Si, dans ces régions, le développement économique entraîne une baisse de la pression pastorale et un ralentissement de la récolte de bois de feu, on risque d'assister à un «embroussaillage» plus ou moins rapide, générateur de risques d'incendies élevés. D'où un dilemme : «les chèvres ou le feu». Ces régions risqueront alors, dans quelques années, de connaître de très graves problèmes d'incendie. La solution d'un équipement massif en moyens terrestres et aériens très coûteux ne sera peut-être pas la meilleure : un développement rural où les espaces boisés seraient le lieu d'un «pâturage durable», entretenant le sous-bois sans nuire à la forêt serait une solution qui paraît bien plus satisfaisante. La régénération de la forêt devrait être assurée dans le long terme, par exemple par la mise en place de «cantons défensables», c'est-à-dire par la délimitation de parcelles où le pâturage est temporairement interdit, pendant les années où la forêt se régénère.

Les travaux de reboisement sont de plus en plus onéreux. En outre certains reboisements, notamment ceux effectués après incendie, ne donnent pas toujours des résultats très convaincants. Avant toute plantation, ou replantation, d'arbres, il faudra de plus en plus se poser la question : «à quoi ce reboisement sert-il, quels sont ses objectifs ?». S'il s'agit de produire du bois, il faut s'assurer que la station forestière est vraiment productive (ce qui est loin d'être le cas général en région méditerranéenne) et que l'essence choisie a une vraie valeur commerciale potentielle. S'il s'agit de reconstituer un paysage, par exemple après incendie, il faut s'assurer que la reprise spontanée de la végétation n'aurait pas fait aussi bien. S'il s'agit de lutter contre l'érosion, il faut s'assurer que des plantes herbacées ou des broussailles ne seraient pas aussi efficaces que des grands arbres... Bref, le reboiseur fera sûrement preuve de plus de discernement, et de moins «d'acharnement forestier» que, jusqu'à présent, certains ne l'ont fait. Pour effectuer ces travaux à bon escient, et avec parcimonie, il devra s'appuyer sur des études plus fines des stations forestières, et, d'une manière générale, d'après les résultats de la recherche sur les écosystèmes forestiers méditerranéens, qui, espérons-le, pourra bénéficier de moyens plus développés qu'elle n'en a actuellement.

En matière de sylviculture, des progrès importants sont aussi à réaliser pour conduire les peuplements forestiers, du moins dans les stations qui s'y prêtent, vers un état de moindre combustibilité. Cet état peut se caractériser par un couvert suffisamment élevé, dense et fermé, apte à limiter la croissance des broussailles du sous-bois, et, par conséquent, la virulence d'un éventuel feu. Cette sylviculture conduirait à favoriser volontairement les «essences d'ombre», qu'une fréquence trop élevée des incendies empêche de succéder naturellement aux essences pionnières qui se régénèrent plus facilement après un feu.

Le domaine où le métier de forestier méditerranéen évoluera le plus, sera vraisemblablement celui de l'aména-

gement des espaces boisés, réalisé en concertation étroite avec tous les autres acteurs et usagers intéressés à l'avenir de ces espaces. Qu'il s'agisse des communautés agricoles et pastorales dans les régions du Sud, ou des «nouveaux usagers» dans le Nord, seule une véritable collaboration entre toutes les catégories sociales concernées, dans un esprit de «gestion en bien commun» ou de «jeu à somme positive», peut aboutir à développer des espaces boisés vraiment durables, c'est-à-dire riches à la fois d'une grande diversité biologique, et d'une large gamme de potentialités d'usages multiples futurs⁽⁴⁾.

Conclusion

Une conclusion optimiste serait que, entre deux âges d'or plus ou moins mythiques, celui de la civilisation rurale traditionnelle, et celui de la civilisation durable post-industrielle, les espaces boisés méditerranéens ne se portent pas si mal que ça, du moins dans les régions du Nord ; dans celles du Sud ils ont un cap difficile à franchir, mais on peut espérer qu'ils rejoindront aussi «l'âge d'or», sauf bouleversements climatique ou autres. Néanmoins, une grande vigilance, en application du «principe de précaution», est indispensable pour que les évolutions favorables se produisent effectivement, et que les espaces boisés se développent durablement, en gardant toutes leurs potentialités d'usages multiples.

J.M.

3. NDLR - Très peu de régénération aussi, ce qui engendre un nouveau risque de disparition des forêts.

4. NDLR - Si Forêt Méditerranéenne n'existait pas, il faudrait l'inventer !